



LIGUE CORSE DE FOOTBALL

REGLEMENT DE LA COUPE DE CORSE « U 13 » SAISON 2018 / 2019 – FINALE REGIONALE

1- SYSTEME DE L'EPREUVE :

La phase finale est obligatoire et se déroulera sous forme de tournoi (4 poules de 4 équipes) demi-finales et finale.

2- ENGAGEMENT

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du tour départemental.

3 – COMPOSITION DES EQUIPES

Pour participer, les équipes doivent se présenter une heure avant le début du parcours technique auprès de la Commission des Jeunes.

Ils doivent dûment compléter les fiches d'engagement et du parcours technique avec n° de licences, noms, prénoms des joueurs et éducateurs

Le listing de Footclub (avec photo d'identité) devra être déposé au secrétariat de la Commission jusqu'à la fin de toutes les rencontres..

Chaque équipe pourra aligner :

- **12 joueurs (euses) U 13 (8 titulaires et 4 remplaçants(es)) Minimum 10**

Joueurs

licenciés(ées) à la F.F.F. et dont la licence aura été enregistrée avant le **31 janvier 2019.**

- **3 joueurs (euses) U 11 sont autorisés par équipe.**

Les numéros sont obligatoires sur tous les maillots.

4 – LICENCES

Les joueurs et joueuses ayant joué à la Coupe Départementale avec un club ne pourra participer à la phase régionale pour un autre club.

Un contrôle d'identité sera effectué avant le début du parcours technique par les arbitres de la Ligue.

RAPPEL :

- **Les joueuses U14 peuvent participer à cette compétition.**
- Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission d'Organisation. Les décisions sont sans appel .

Pour participer, aucune demande de licence en cours ne sera prise en compte

5 – DUREE ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en une mi-temps de 15 minutes ainsi que les demi-finales et finale.

Seul, deux (2) éducateurs par équipe seront autorisés sur le terrain.

Les matches seront officiés par les arbitres de la Ligue.

Le règlement du Football à 8 sera appliqué dans son intégralité.

6 – ATTRIBUTION DE POINTS

- Match gagné	: 4 points
- Match nul	: 2 points
- Match perdu	: 1 point
- Match perdu par forfait ou pénalité	: 0 point

Si une équipe se retire avant le début de la compétition, elle sera déclarée forfait et il lui sera infligé une **amende de 300 euros**.

Si une équipe ne joue pas tous ses matches, elle sera déclarée forfait pour l'ensemble de la compétition.

Il ne sera pas tenu compte des résultats obtenus précédemment par cette équipe.

Une amende forfaitaire de 350 euros lui sera infligée.

7 – CLASSEMENT

1. Le plus grand nombre de points.
2. En cas d'égalité, les équipes seront départagées de la façon suivante :
 - a) Egalité entre 2 équipes : elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours du match qui les a opposés (goal-average particulier)
 - b) Egalité entre plus de 2 équipes : meilleur goal-average général entre les équipes concernées
 - c) En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve du parcours technique

8 – PARCOURS TECHNIQUE

L'épreuve du parcours technique est obligatoire sous peine d'élimination.

Elle départagera les équipes dans tous les cas prévus au règlement.

Elle sera organisée **avant le début de la compétition**. Les résultats chiffrés ne seront communiqués qu'à la fin de celle-ci.

Les éducateurs des équipes ne seront pas autorisés à pénétrer sur le terrain pendant l'épreuve du parcours technique.

9 – ARBITRAGE

La CRA est responsable de la désignation des arbitres et de l'examen des problèmes éventuels concernant l'application des Lois du Jeu.

10 – SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par le Club organisateur

IMPORTANT

TOUS LES CAS NON PREVUS PAR LE PRESENT REGLEMENT SERONT REGLES PAR LES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DES JEUNES ET SERONT SANS APPEL.

RECOMMANDATIONS

TERRAIN

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.

Il est fait obligation pour les éducateurs et remplaçants de se tenir à l'intérieur de leur zone technique.

FIXATION DES BUTS

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

PRECONISATION

**Le même temps de jeu pour tous / un droit pour les enfants
Un devoir pour les éducateurs.**